



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 5574

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a propos du nombre insuffisant d'enseignants. En effet, les besoins envisages en ce domaine laissent apparaitre qu'il faut recruter un nombre important de nouveaux enseignants tous les ans jusqu'en l'an 2 000. En consequence, il lui demande quelles dispositions comptent prendre ses services afin d'apporter une solution a ce grave probleme.

Texte de la réponse

Reponse. - Le recrutement des personnels enseignants du second degre dans les annees a venir est l'une des preoccupations majeures du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Pour repondre aux besoins croissants en la matiere et aux difficultes actuellement rencontrees dans ce domaine, diverses mesures ont ete prises, mises en oeuvre ou envisagees. Tout d'abord, au cours de l'ete 1988, une vaste campagne d'information a ete organisee de facon a mieux faire connaitre la fonction enseignante et les possibilites de recrutement dans cette profession. Le succes de cette campagne s'est traduit par une augmentation significative du nombre des candidats (agregation externe : 10,7 p 100 ; CAPES externe : 32,6 p 100 ; CAPET externe : 65,5 p 100 ; CAPET interne : 19,1 p 100). D'autre part, dans le cadre d'une politique previsionnelle de recrutement et en vue du developpement du systeme educatif, une augmentation sensible du nombre des postes offerts aux concours d'acces au corps des professeurs certifies et assimiles a ete prevue. 14 912 postes ont ainsi ete offerts a ces concours, soit 29 p 100 d'augmentation par rapport a 1988. 3 000 ont ete ouvert aux concours d'agregation, soit 43 p 100 d'augmentation par rapport a 1988. Par ailleurs, d'autres mesures sont actuellement envisagees afin de favoriser la preparation des etudiants et des personnels en exercice, notamment des maitres auxiliaires, aux concours externes et internes. Enfin, diverses dispositions sont prevues dans le cadre de la revalorisation de la fonction enseignante pour faciliter le recrutement dans les annees a venir des personnels enseignants : creation d'allocataires d'enseignement, acceleration des debuts de carriere, creation d'une indemnite de premiere affectation dans les academies deficitaires, amelioration et diversification de la carriere proprement dite, etc.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5574

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3298